

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Grand-Duché de Luxembourg

Séance du 06 décembre 2024

Présents: Claude MARSON, bourgmestre

Serge EICHER, Andrew KISER, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

Objet : Modification urgente du règlement de circulation communale

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux de raccordement effectués par l'entreprise de construction SOPINOR, au nom et pour compte des sociétés anonymes POST et CREOS, aux abords du chemin repris CR 132, rue Principale, à Munsbach;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date de ce jour, que la fin des travaux ne pourra pas être respectée à la date initialement prévue, c-à-d. au 6 décembre 2024 ;

arrête unanimement

Art.1° De prolonger les dispositions réglementaires arrêtées dans le règlement de circulation d'urgence du 07 octobre 2024, concernant la circulation sur le chemin repris CR 132, rue Principale à Munsbach, jusqu'au 20 décembre 2024 inclus:

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
A, 16a - Signalisation lumineuse	Un côté de la rue est complètement fermé à la circulation. Par conséquent, le trafic est régulé par des feux tricolores.		245 – 266 CR 132 Rue Principale Munsbach

Art.2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête. (suivent les signatures)

Pour expédition conforme, Schuttrange, le 06 décembre 2024

Bourgmestre Secrétaire communal